

Les conseils de quartiers

(extrait de la page de la Ville de Paris :

<https://www.paris.fr/pages/devenir-un-acteur-de-la-participation-3934>)

Découvrez les conseils de quartier, le lieu pour vous impliquer au niveau local.

Qu'est-ce qu'un conseil de quartier ?

124 conseils de quartier couvrent la totalité du territoire parisien. Espace d'information et de dialogue, de propositions, d'initiatives, d'avis, les conseils de quartier relèvent des mairies d'arrondissement.

Pour qui ?

Tout Parisien, quel que soit son âge ou sa nationalité sur la base du volontariat.

Composition et fonctionnement

Les conseils de quartier sont composés selon les cas d'élus, d'associations, de personnes qualifiées, d'habitants...

Leur organisation, leur composition et leur mode de fonctionnement diffèrent d'un arrondissement à un autre.

Quel est leur rôle ?

Les conseils de quartier sont des lieux d'information, d'écoute, de débats et d'expression concernant les projets d'aménagement du quartier, la vie de quartier ou encore l'amélioration du cadre de vie. Ils permettent de mieux informer la population du quartier.

Ils sont un des relais entre les services de la mairie et les élus et la population du quartier, sans être les représentants des premiers ou des seconds.

Ils sont force de proposition et peuvent soumettre des vœux au conseil d'arrondissement, celui-ci prenant la décision de les accepter ou non et de les redistribuer vers les autorités compétentes, en fonction du domaine d'action en jeu.

Quel est leur budget ?

Le budget dédié aux conseils de quartier est inscrit dans l'état spécial d'arrondissement.

Il est composé d'un budget de fonctionnement d'un montant de 3 305 euros par conseil de quartier et d'un budget d'investissement ou «fonds de participation des habitants» d'un montant de 8 264 euros par conseil de quartier,

(Extrait de l'article « **2 mots magiques pour les municipales 2020** » du blog « [Paris – Ville d'amour ?](#) »)

Le budget de fonctionnement permet d'acquérir des biens consommables, il sert à la communication, l'animation et au fonctionnement des conseils de quartier.

Ainsi, il peut financer :

- l'envoi du courrier aux membres des conseils de quartier,
- les photocopies,
- l'achat de fournitures de bureau,
- les frais d'impression des affiches, de tracts voire de journaux de conseils de quartier,
- la location de matériel (chaises, tables, sonorisation...),
- l'alimentation et les boissons pour un repas de quartier.

Le budget d'investissement ou «fonds de participation des habitants» permet d'acquérir des biens qui revêtent un caractère de durabilité, c'est-à-dire des biens amortissables, du mobilier urbain, des aménagements de voirie...

Ainsi, il leur est possible, par exemple, de financer des travaux :

- sur la voirie (mobilier urbain, traçage au sol...),
- sur des espaces verts non gérés par le conseil d'arrondissement.

Comment ça marche ?

L'organisation des conseils de quartier relève de la compétence des mairies d'arrondissement. Il en découle un mode de fonctionnement variable d'un arrondissement à un autre.

La mise en place des 124 conseils de quartier à l'échelle parisienne s'est appuyée sur l'adoption de la loi dite Vaillant relative à la démocratie de proximité (27 février 2002). C'est le maire d'arrondissement qui est chargé de la gestion et de l'organisation des conseils de quartier dans son arrondissement. À Paris, c'est une délibération du Conseil de Paris, en date de juillet 2002, qui a permis la création des conseils de quartier dans les 20 arrondissements.

- [Consulter le document relatif au fonctionnement des conseils de quartier, arrondissement par arrondissement](#)
- [Lire notre article "Les Conseils de quartier ont une nouvelle Boîte à Outils"](#)
- [Consulter la boîte à outils des conseils de quartier \(guide pratique\)](#)

Les actions des conseils de quartier

Les membres des 124 conseils de quartier, ainsi que les autres instances de démocratie locale, agissent au quotidien afin de participer et d'influer réellement sur les orientations de la politique municipale et créent ainsi des liens de solidarité essentiels à la vie dans notre cité.

Ainsi, ce sont près de **400 réunions plénières** qui se déroulent, chaque année, rassemblant plus de **4 000 conseillers de quartier**.

(Extrait de l'article « **2 mots magiques pour les municipales 2020** » du blog « [Paris – Ville d'amour ?](#) »)